

RE P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2014**

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

CHAPITRE 93

REHABILITATION/RESTRUCTURATION

VERSION FRANCAISE

page intercalaire

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
-------------------------	----------

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE **7**

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	9
3.1. BILAN TECHNIQUE	9
3.2. BILAN FINANCIER	9
3.3. PERSPECTIVES	9
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	9
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	9

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES **11**

6. PROGRAMME 703: REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	15
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	17
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	17
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	17
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	17

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

page intercalaire

La Loi N°2007 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Ce nouveau cadre est une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, même si elle a permis d'obtenir au cours des cinquante dernières années, des résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays fait face.

Le nouveau texte est une volonté politique affichée du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 Septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance ». C'est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats.

Après l'adoption et la promulgation de la Loi N°2012/014 du 21 Décembre 2012, première loi élaborée en mode programme, un saut qualitatif a été opéré dans la présentation du budget à travers le document intitulé « Projet de Performance des Administrations (PPA) Ministérielles ». La demande budgétaire y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance, une performance justifiée par l'atteinte des résultats visés par les politiques publiques en cours d'implémentation.

Un nouveau système d'information appelé PROBMIS (Programme Budget Management Information System) a donc été mis en place pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme.

Comme pour tout nouvel outil, on a observé au cours de la période de démarrage de l'exercice, des petites difficultés qui ont été très vite surmontées, permettant une accélération du processus de mise en œuvre des activités planifiées en 2013.

Tirant des leçons de l'expérience de l'exercice en cours, la préparation des Projets de Performance des Administrations (PPA) de l'exercice 2014 a mis un accent particulier à améliorer les éléments, aussi bien de forme que de fond, ambitionnant de donner aux Administrations un référentiel pratique, cohérent et pertinent, garantissant de meilleures possibilités de lecture de la performance.

C'est donc en toute logique qu'il présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années et décline pour chaque programme, les objectifs, les indicateurs, les cibles, les stratégies-programme, les actions et le cadre organisationnel de mise en œuvre ainsi que les moyens qui accompagnent sa réalisation.

Bien entendu, toute cette planification se doit d'être cohérente avec le Document de Stratégie de Croissance et de l'Emplois (DSCE).

Dans sa structuration, il comporte trois parties imbriquées :

- La synthèse stratégique qui montre que le Projet de Performance des Administrations (PPA) est en cohésion avec les politiques publiques en cours ;
- Le contenu des programmes ;
- Les annexes.

Les Ministères des Finances et de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire vous souhaitent un agréable voyage à travers ce nouvel outil.

page intercalaire

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

page intercalaire

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES
 - 3.1 BILAN TECHNIQUE
 - 3.2 BILAN FINANCIER
 - 3.3 PERSPECTIVES
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE
5. PRÉSENTATION DU CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 703

REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	PRISE DE PARTICIPATION DANS LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES (BANQUES ET MICROFINANCES)	Assurer la prise de participation dans les institutions financières		0.0	0.0	
02	PRISE DE PARTICIPATION DANS LES AUTRES ENTREPRISES	Assurer la prise de participation dans les autres entreprises		0.0	0.0	
03	MISE À NIVEAU DU DISPOSITIF DE PRODUCTION (ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES)	Assurer un équilibre des comptes des entreprises contenu dans le portefeuille de l'Etat		0.0	0.0	

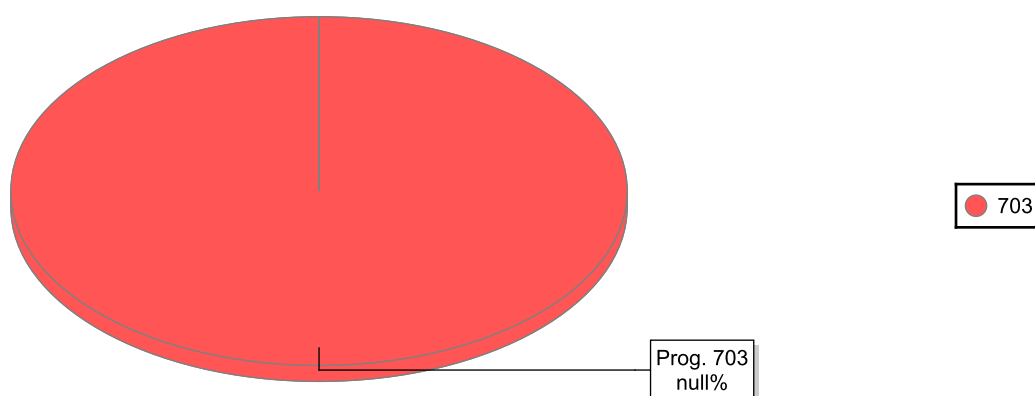
DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

page intercalaire

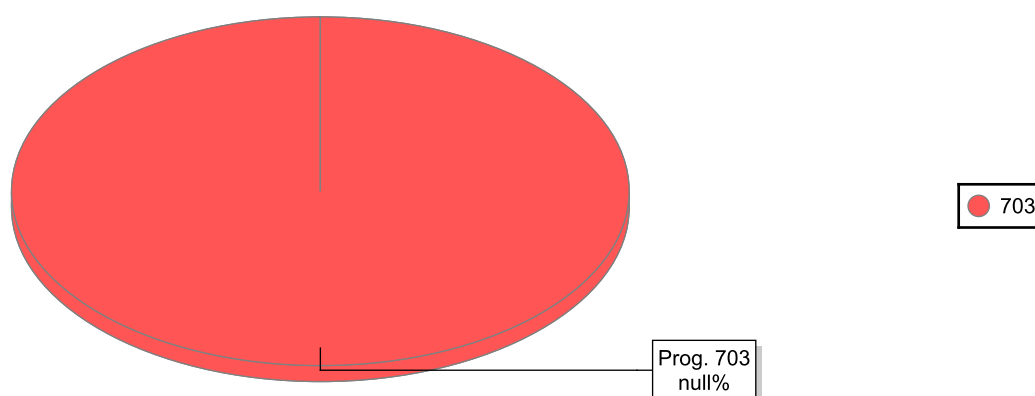
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

Numéro et intitulé du programme		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
703	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	0	0	25 000 000 000	25 000 000 000	25 000 000 000	25 000 000 000
Total		0	0	25 000 000 000	25 000 000 000	25 000 000 000	25 000 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



page intercalaire

6. PROGRAMME 703

REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DES
ENTREPRISES PUBLIQUES

RESPONSABLE DU PROGRAMME

MINFI

page intercalaire

6.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer la réhabilitation et la restructuration des sociétés de l'Etat

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Proportion d'entreprises restructurées ou réhabilitées	%	2013	65	2014	80

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 03 MISE À NIVEAU DU DISPOSITIF DE PRODUCTION (ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES)

6.2 STRATEGIE PROGRAMME

6.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 03

MISE À NIVEAU DU DISPOSITIF DE PRODUCTION (ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES)

OBJECTIF 1 Assurer un équilibre des comptes des entreprises contenu dans le portefeuille de l'Etat

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1				0		0

6.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

Numéro et intitulé de l'action		en FCFA					
		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
03	MISE À NIVEAU DU DISPOSITIF DE PRODUCTION (ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES)	0	0	25 000 000 000	25 000 000 000	25 000 000 000	25 000 000 000
Total		0	0	25 000 000 000	25 000 000 000	25 000 000 000	25 000 000 000

page intercalaire

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

page intercalaire

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 93 - REHABILITATION/RESTRUCTURATION

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
Secteur	3	ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCIERE	25 000 000	25 000 000
Fonction	39	Réformes institutionnelles	25 000 000	25 000 000
Programme	703	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES PUBIQUES	25 000 000	25 000 000
Action	03	MISE À NIVEAU DU DISPOSITIF DE PRODUCTION (ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES)	25 000 000	25 000 000
Article	11 00 00	Dépenses non réparties	25 000 000	25 000 000
Paragraphe	2813	Transferts en capital aux EPAs et autres organismes publics	429 000	429 000
	2813	Transferts en capital aux EPAs et autres organismes publics	545 000	545 000
	2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	1 500 000	1 500 000
	2813	Transferts en capital aux EPAs et autres organismes publics	22 526 000	22 526 000
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE			25 000 000	25 000 000